



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Secrétariat Général-MB/SC

ARRETE N°2024/2745

portant délégation de fonctions

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, du 2 février 2023 puis du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'Adjoint au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, 2 février 2023 puis du 07 novembre 2024

arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de fonctions de Monsieur Patrick PULEDDA n° 2020/964 du 4 juillet 2020 est abrogé.

Article 2

Monsieur Patrick PULEDDA, conseiller municipal, est délégué :

- à la promotion de la vie associative,
- à la journée citoyenne,
- au suivi du centre socio-culturel Lavoisier - Brustlein,
- au suivi du centre socio-culturel Le Boat.

Par ailleurs, il assiste l'Adjoint (e) ayant reçu délégation de fonction pour traiter des questions relevant des centres sociaux.

Article 3

Monsieur Patrick PULEDDA est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

Article 4

Les délégations visées à l'article 2 et 3 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5

Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil Municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

- à Monsieur Patrick PULEDDA,
- à Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 7 novembre 2024

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Monsieur Monsieur Patrick PULEDDA :

Spécimen de paraphe de Monsieur Monsieur Patrick PULEDDA:

Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- aux adjoint (es) intéressé (es),
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction cohésion sociale et vie des quartiers,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.